



# 92,70% ONT DIT NON !

Certains peuvent déblatérer, et s'émouvoir du nombre de votants lors du référendum initié par la CGT le 28/05/09 : il apparaît sans contestation que 92.70% du personnel présent au travail a rejeté le rapprochement de la Clinique Saint Germain avec le Centre Hospitalier de BRIVE.

Toutefois, quelques personnes, d'obédience politique ou syndicale, et même le directeur d'établissement CH, s'interrogent sur la légitimité du référendum et de la réalité de son résultat. Ils évoquent même de la « manipulation », doutent de la légalité de la consultation.

Le fond du débat bien sûr n'est pas là, mais nous voulons ici répondre simplement deux choses :

**La première** : nous ne verrions aucun inconvénient, à la CGT, avec le personnel, qu'une seconde consultation se réalise sur l'ensemble des personnels inscrits dans le tableau des effectifs (ce n'est pas faute de l'avoir réclamé auprès de la direction, avec pour toute réponse une fin de non recevoir, impossible d'avoir les listes complètes avec les adresses pour envoyer le matériel de vote...)

**La seconde** : si le vote avait donné le OUI majoritaire, aurions nous entendu toutes ces absurdités relatives à la « légalité », à la « légitimité », au « bien fondé » d'un référendum??? et de la rhétorique autour des termes « rapprochement » ou « fusion » ?????

**Nous le réaffirmons**, le fond du débat n'est pas à ce niveau superficiel, mais vaut, compte tenu de la gravité de la question (pour ou contre le rapprochement de la clinique Saint Germain avec le Centre Hospitalier de BRIVE), une réflexion qui tire sa source dans les fondements et les valeurs du service public et ne se réduit pas à une « opportunité » politico-financière dont on voudrait nous voir nous satisfaire au nom du « on ne peut pas faire autrement, on est obligé d'en passer par là », ou comme disent certains syndicats « mieux vaut se couper une main que les deux ».

En tous les cas, légitime ou pas légitime, **nul ne peut gommer** d'un trait de plume la valeur du résultat de ce référendum. Sauf à penser que celui qui a décidé, en conscience, de se prononcer par un vote citoyen, serait mis au rang d'irresponsable, ou d'imbécile qui n'aurait rien compris en face de la logique des technocrates qui pensent qu'ils ont toujours raison sur tout, de ceux qui pensent pour nous, et qui vont nous « expliquer » et « communiquer ».

**La question de fond concerne le rapprochement** (ou la fusion, peu importe car ce sera une réalité) d'une structure privée à but lucratif, (c'est-à-dire à but marchand qui cible ses activités exclusivement sur le « rentable »), avec un centre hospitalier public, qui lui doit assurer toutes les missions de soins et d'accompagnement. Autrement dit, à BRIVE, nous sommes bien dans une première phase de privatisation en droite ligne des préconisations de la loi dite Bachelot. Celui ou celle qui conteste cette réalité, soit est ignorant du contenu et des implications du projet de loi, ce que l'on peut comprendre au vu de la complexité du sujet, soit ne veut pas le voir pour des considérations qui peuvent laisser perplexe. Par exemple, l'annonce par Saint Germain du recrutement d'un chirurgien vasculaire, est qualifiée de « maladresse » par le maire de Brive (La Montagne 30/05/09). Non, il s'agit simplement d'une stratégie et d'un projet réfléchi de la clinique avec un angle d'attaque affiché de concurrence. Ceci est en contradiction avec les accords signés le 5/12/2008 et délibérés en CA, ce qui devrait singulièrement faire réfléchir ses membres. QUI MANIPULE QUI, qui est à la manœuvre ? Dans quel(s) but(s) ?

**Soyons clairs** : l'hôpital de BRIVE n'a pas besoin de « s'associer », de « fusionner », de se « regrouper » avec la clinique Saint Germain, pas plus que tous les hôpitaux publics de France. Si Saint Germain rencontre des difficultés, il est de son devoir de se tourner vers ses actionnaires pour un refinancement éventuel, ou de s'associer avec d'autres structures de droit privé ; **il n'appartient pas à l'hôpital public de financer des structures privées lucratives et de refinancer leurs actionnaires !!!!**

Par contre, l'Hôpital Public de Brive (si difficultés de la Clinique St Germain) **peut et doit** reprendre la totalité des activités de la clinique Saint Germain ainsi que son personnel, afin de ne pas restreindre l'offre de soins pour la population du bassin de Brive. L'ARH doit revoir ce dossier et les financements (que peu de personnes savent expliquer), compte tenu de la nouvelle donne depuis le référendum.

**Nous concluons provisoirement par ce simple constat:**

Quand un hôpital public et une clinique privée à but lucratif sont rassemblés dans une même structure juridique (Groupement de Coopération Sanitaire/projet de loi Bachelot), il apparaît toujours que la part la plus rentable de l'hospitalisation des patients (notamment la chirurgie programmée, comme la chirurgie vasculaire, la chirurgie cancéreuse) finit par être totalement confiée au privé. Le public conservant comme d'habitude ce qui « rapporte » le moins (marchandisation de la santé) comme l'hospitalisation en médecine, la maternité, les urgences, l'accueil des grabataires et des miséreux.

**La véritable question de fond est : faut-il un Hôpital Public complet, moderne, avec les technologies de pointe et les personnels en nombre suffisant ? La CGT dit OUI. Seul l'Hôpital Public peut assurer l'égalité d'accès aux soins pour tous. Le Service Public c'est l'aide humaine et technique en faveur de tous. Le Privé c'est la commercialisation de la Santé. Il s'agit d'un choix de société, au sens noble du terme, entre deux logiques diamétralement opposées.**

**Les 92.70% des personnels du Centre Hospitalier de BRIVE l'ont bien compris et ont confirmé massivement leurs valeurs.**